



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D27 - Convention de partenariat avec l'association « Energie Latine Saintes »

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoach CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

| | | |
|-------------------------|-----------------|-------------------|
| Jean-Louis BORDESSOULES | donne pouvoir à | Matthieu GUIHO |
| Jacques CARDET | donne pouvoir à | Jean MOUTARDE |
| Anthony MORIN | donne pouvoir à | Daniel BARBARIN |
| Gérard SICAUD | donne pouvoir à | Cyril CHAPPET |
| Annabel TARIN | donne pouvoir à | Myriam DEBARGE |
| Antoine BORDAS | donne pouvoir à | Michel JARNOUX |
| Henriette DIADO-DASYLVA | donne pouvoir à | Yolande DUCOURNAU |

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D27-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

**N° 27 - Convention de partenariat
avec l'association « Energie Latine Saintes »****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Dans le cadre des animations culturelles 2019, une convention de partenariat est proposée pour l'organisation, les 4 et 5 mai 2019 à la Salle Aliénor-d'Aquitaine, d'un événement autour de la culture salsa en accord avec "Energie Latine Saintes", association de loi 1901 dont le siège social est situé au 6 de la Place des Prairies 17100 Saintes.

L'objet de cet événement est d'accueillir le public sur deux jours autour de stages, de cours et d'un concert par l'organisation, le développement et la promotion de la culture latine et participe ainsi à l'animation de la ville.

L'association est chargée de la mise en oeuvre du projet artistique, de la prise en charge des frais d'organisation, des aspects techniques et logistiques, de la communication, de la billetterie ainsi que de tous les éléments administratifs liés au projet.

La ville s'engage à mettre à disposition la Salle Aliénor-d'Aquitaine pour les 3, 4 et 5 mai 2019 et à participer financièrement à l'évènement, si le bilan adressé dans les trois mois à l'issue de la manifestation présentait un déficit de 2 000 € maximum. Le cas échéant, la dépense correspondante sera inscrite par décision modificative ultérieure.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association "Energie Latine Saintes" ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 22 Contre : 6 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D27-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.